



Département du Loiret  
Arrondissement de Montargis  
Canton de Courtenay  
**COMMUNE DE CHUELLES**

MAIRIE DE CHUELLES  
45220

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 27 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire de Chuelles.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Membres présents : Stéphane Hamon, Roland Vonnet, Annick Morin, Martial Pinon, Marie-Claude Aubey, Catherine Le Bec-Lesage, Isabelle Rosse, Marie-Charlotte Verhulst, Cédric Harry.

Absents excusés : Martine Dieudonné de Carfort, Alain Goyon.

Absent : Eric Gallois.

Alain Goyon a donné pouvoir à Isabelle Rosse.

Martine Dieudonné de Carfort a donné pouvoir à Catherine Le Bec-Lesage.

Date de convocation : 21 octobre 2025

Marie-Claude Aubey a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

#### **1°) Fonctionnement**

- ➡ Approbation du Procès-Verbal du dernier conseil municipal.

#### **2°) Finances**

- ➡ Modification délibération n°034/2025 - tarifs cantine 2025-2026
- ➡ MFR – Demande de subvention.
- ➡ Classe de CP de Chuelles - Demande de subvention
- ➡ Créances irrécouvrables – commune.
- ➡ Construction de terrains de pétanque : DETR – DSIL – Demande de subvention.
- ➡ Tarifs communaux 2026.

#### **3°) Divers**

- ➡ Date du prochain conseil municipal.

\*\*\*\*\*

## **1 – Fonctionnement**

### **Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal.**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 octobre 2025 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu. Aucune observation n'étant soulevée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

## **2 – Finances**

**N° 062/2025**  
**TARIFS CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2025-2026**  
**Annule et remplace la délibération n°034-2025**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'une erreur a été faite sur la délibération n°034-2025. En effet sur la nouvelle convention triennale signée pour la cantine à 1€, le tarif de 1€ est appliqué pour les foyers dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1000€ alors qu'il était de 1100€ sur l'ancienne convention.

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 pour l'année scolaire 2025-2026 comme suit :

Tranches – Quotient familial	Tarifs 2025-2026
De 0 à 1000	1,00 €
De 1001 à 1500	4,07 €
A partir de 1501 ou pour les familles refusant de communiquer le justificatif du quotient familial	4,64 €
Adultes	5,20 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe les tarifs de la cantine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 pour l'année scolaire 2025-2026 comme indiqué ci-dessous :

Tranches – Quotient familial	Tarifs 2025-2026
De 0 à 1000	1,00 €
De 1001 à 1500	4,07 €
A partir de 1501 ou pour les familles refusant de communiquer le justificatif du quotient familial	4,64 €
Adultes	5,20 €

**N° 063/2025**  
**MFR SAINTE GENEVIEVE DES BOIS - DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de la Maison Familiale et Rurale (MFR) de Sainte Geneviève des Bois (Loiret), établissement qui accueille un élève domicilié à Chuelles pour l'année scolaire 2025-2026.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de subventionner cet établissement pour un montant de 100,00€ (cent euros) par élève.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte de verser à la Maison Familiale et Rurale (MFR) de Sainte Geneviève des Bois (Loiret), la somme de 100,00€ soit cent euros par élève pour l'année scolaire 2025-2026.

Les crédits sont disponibles au compte 65748 du budget primitif 2025.

**N° 064/2025**  
**CLASSE DE CP ECOLE DE CHUELLES - DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil il avait fait part d'une demande de subvention de la part la maîtresse de la classe de CP de l'école de Chuelles pour un projet pédagogique – un voyage de 4 jours à Le Vier dans le Doubs.

Il informe que 9 élèves de Chuelles sont scolarisés dans la classe de CP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de verser à la classe de CP de la commune de Chuelles par le biais de la coopérative scolaire, la somme de 75,00€ par élève domicilié à Chuelles soit la somme de 675,00€.
- La subvention devra être déduite de la participation des parents des enfants domiciliés sur Chuelles.

Les crédits sont disponibles au compte 65748 du budget primitif 2025.

**N° 065/2025**  
**ADMISSION EN NON-VALEUR DE DETTES DU BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire communique au conseil municipal le courriel du service recouvrement du SGC de Montargis nous demandant l'admission en non-valeur de plusieurs dettes indiquées sur la liste ci-jointe pour une somme totale de 805,74€.

Le Conseil Municipal,

• Prend note de la demande du service recouvrement du SGC de Montargis.

• Accepte l'admission en non-valeur des différentes dettes indiquées sur la liste jointe pour la somme totale de 805,74€.

Les crédits seront pris à l'article 6541 du budget primitif 2025 du budget principal.

N° 066/2025

**DEMANDE DE SUBVENTION DETR-DSIL - CREATION D'UNE AIRE DE JEUX –**

**CONSTRUCTION DE TERRAINS DE PETANQUE**

**Annule et remplace la précédente délibération en raison d'une erreur matérielle**

Monsieur le Maire rappelle le projet suivant : Création d'une aire de jeux – Construction de terrains de pétanque.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 55.795,00 € HT soit 66.954,00 € TTC.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DETR/DSIL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- adopte le projet de Création d'une aire de jeux – Construction de terrains de pétanque.
- adopte le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant H.T.	%
Travaux	55.795,00 €	100
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>55.795,00 €</b>	<b>100</b>
Ressources	Montant H.T.	%
DETR -DSIL	16.738,50 €	30
CRST	16.738,50 €	30
Département - Volet 3	11.159,00 €	20
Autofinancement	11.159,00 €	20
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>55.795,00 €</b>	<b>100</b>

- sollicite une demande de subvention au titre de la DETR/DSIL.
- charge Monsieur le Maire de toutes les formalités.

N° 067/2025

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU VOLET 3 DE LA POLITIQUE DE MOBILISATION DU DEPARTEMENT - CREATION D'UNE AIRE DE JEUX –**

**CONSTRUCTION DE TERRAINS DE PETANQUE**

**Annule et remplace la précédente délibération en raison d'une erreur matérielle**

Monsieur le Maire rappelle le projet suivant : Création d'une aire de jeux – Construction de terrains de pétanque.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 55.795,00 € HT soit 66.954,00 € TTC.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une subvention au titre du volet 3 de la politique de mobilisation du Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- adopte le projet de Création d'une aire de jeux – Construction de terrains de pétanque.
- adopte le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant H.T.	%
Travaux	55.795,00 €	100
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>55.795,00 €</b>	<b>100</b>
Ressources	Montant H.T.	%
DETR -DSIL	16.738,50 €	30
CRST	16.738,50 €	30
Département - Volet 3	11.159,00 €	20
Autofinancement	11.159,00 €	20
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>55.795,00 €</b>	<b>100</b>

- sollicite une demande de subvention au titre de volet 3 de la politique de mobilisation du Département.
- charge Monsieur le Maire de toutes les formalités.

**N° 068/2025**  
**TARIFS COMMUNAUX 2026**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les différents tarifs communaux à compter du 1er janvier 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

↳ Vote les tarifs suivants applicables au 1er janvier 2026 :

- Location Salle polyvalente du 1er mai au 30 septembre : 382 €
- Location Salle polyvalente du 1er octobre au 30 avril : 434 €
- Location Salle polyvalente pour les associations : 100 €
- Location de la vaisselle : 80 €

- Cotisation bibliothèque : 10 € pour tous
- Concession 30 ans : 328 €
- Concession 50 ans : 541 €
- Concession au columbarium 15 ans : 650 €
- Concession au columbarium 30 ans : 1.300 €
- Location F2 20 Rue des écoles : 402 € mensuel
- Location F4 18 Rue des écoles : non reloué
- Location bureau 14 Rue des écoles : 129 € mensuel

## Tour de Table

Stéphane Hamon

- Indique les travaux de peinture du couloir de l'école seront terminés mercredi et que le travail est très bien fait.
- Informe que les travaux du parking rue de Château-Renard vont débuter le 3 novembre 2025.

Roland Vonnet

- Explique qu'il a assisté à la rencontre des acteurs de la Culture. Le thème de la saison 2026 sera basé sur la fraternité. Les appels à projets doivent être déposés avant le 30 novembre 2025.

La date du prochain conseil n'est pas fixée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Le Maire  
Stéphane HAMON



La Secrétaire de séance  
Marie-Claude AUBEY